



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2014



PRESIDENT : Mr BOUCHEZ Michel

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata – Mr THIRION Jean-Pierre - Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée -Mr HERMAND Jean - Mme CHAUAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints- Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr JANCZAK Stanislas- Mme SYS Martine- Mr PEZE Bruno -Mr DEGAND Daniel - Mme WARNEZ Muriel - Mr CIURYS Christophe- Mr HERMEL Jean-Loup- Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice - Mme BUYCK Isabelle- Mme BOUZROU Donia - Mr FOURNIER Guillaume Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration: Mr PORZYCKI Philippe – Melle BIELKIN Laurence – Mme TAVERNESE Audrey – Mr CARDON Bertrand Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

ABSENT Mr VANTOURNOUDT David ,Conseiller Municipal

SECRETARE: Mme VANEECKE Marie-Agnès, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 36/2014 du 23 septembre 2014 portant sur le contrat de location d'illuminations de Noël,
- Décision n° 37/2014 du 24 septembre 2014 portant sur la convention de partenariat avec le CNPFT concernant la mise à disposition ponctuelle d'une salle municipale,
- Décision n° 38/2014 du 7 octobre 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 39/2014 du 24 octobre 2014 portant sur le gardiennage d'un bâtiment municipal sur la friche de la Fosse 6/14 ainsi que ses abords y compris les terrains de sport aménagés,
- Décision n° 40/2014 du 4 novembre 2014 portant sur la convention de partenariat avec le groupe INSTEP FORMATION,
- Décision n° 41/2014 du 7 novembre 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre
- Décision n° 42/2014 du 14 novembre 2014 portant sur le contrat de maîtrise d'œuvre pour la création de vestiaires au stade Léo Lagrange.



2/ INSTAURATION ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D' AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire a rappelé que par délibération en date du 21 novembre 2011, le Conseil Municipal avait institué pour une période de trois ans sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement. Les trois années s'achèvent au 31 décembre 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de reconduire cette taxe, selon le taux précédemment voté soit 3 %.

3/ TARIFS LOCATION SALLE DES FETES POUR L' ANNEE 2015 :

Monsieur le Maire a rappelé que l'utilisation des deux niveaux de la Salle des Fêtes Municipale est exclusivement réservée aux activités organisées par la commune et aux associations locales agréées par la Municipalité.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2015, le tarif de location de la Salle des Fêtes aux Associations Locales comme suit :

- ▶La location des salles sera gratuite pour les assemblées générales. Celles-ci se feront obligatoirement au rez-de-chaussée inférieur.
- ▶La gratuité sera accordée une fois par an aux associations locales pour une manifestation autre qu'une assemblée générale.
- ▶Le tarif est fixé comme suit (location du rez-de-chaussée inférieur ou supérieur) : forfait de 151.50 € pour les bals ou 184 € pour les banquets et repas dansants, organisés par les associations locales ayant déjà bénéficié d'une attribution gratuite de cette salle.

4/TARIFS LOCATION SALLE « EDMOND TANIÈRE » POUR L' ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs comme suit :

- Location cuisine : 81 €
- Location salle : 274 €
- Location vaisselle : 28.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 173 €

La location de la Salle « Edmond Tanière » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.



5/ TARIFS LOCATION SALLE « ZIARKOWSKI » POUR L' ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs comme suit :

- Location cuisine : 123 €
- Location salle : 264 €
- Location vaisselle : 27.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 167 €.

La location de la Salle « Ziarkowski » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

6/ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE POUR L' ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs comme suit :

- Concession 30 ans : 206 €
- Concession 50 ans : 339.50 €

7/ TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM POUR L' ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs comme suit :

- Case pour 15 ans : 690 €
- Case pour 30 ans : 988 €
- Redevance pour dépôt d'urne : 29.50 €
- Plaque de fermeture des cases : 88 €

8/ SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES 2014-2015 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer, pour l'année scolaire 2014-2015, les tarifs comme suit :

- 45.50 € par enfant fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale
- 89 € par enfant fréquentant les classes universitaires

Le mode d'attribution de la subvention est le suivant :

- considérant qu'il existe dans la commune un collège, le bénéfice de cette bourse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} n'est accordé qu'à des enfants de Fouquières-Lez-Lens, fréquentant des établissements extérieurs à la Commune, dans la mesure où l'enseignement suivi n'est pas



dispensé au Collège de Fouquières-Lez-Lens. Les enfants fréquentant les établissements privés ne peuvent bénéficier de cette bourse allouée uniquement aux enfants fréquentant les établissements publics.

9/ NOEL DES ECOLES ANNEE 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'offrir, comme les années précédentes, des friandises aux enfants des écoles primaires et maternelles et un jouet aux enfants des écoles maternelles.

10/ FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR L' ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'augmenter de 0.47%, les loyers des logements communaux, à compter du 1^{er} janvier 2015, compte tenu de l'indice de référence des loyers, établi par l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2014.

11/PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer, à compter du 1^{er} janvier 2015, le poste suivant à temps complet : 1 technicien territorial.

12/TRAVAUX D' EFFACEMENT DES RESEAUX DES RUES JEAN JAURES – CAMILLE DESMOULINS ET EMILE BASLY ⚡DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FDE

Monsieur le Maire a informé l'assemblée du projet de réalisation de travaux d'effacement des réseaux pour les rues Jean Jaurès, rue Camille Desmoulins et Emile Basly, travaux estimés à la somme de 575 000 € HT.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et a autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

13/ ACQUISITION PARCELLE SISE RUE EMILE ZOLA, CADASTREE AB 735

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à améliorer le cadre de vie des habitants, Monsieur le Maire a proposé d'acquérir la parcelle de terrain, cadastrée AB 735, sise rue Emile Zola, afin d'y aménager un espace vert.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, l'acquisition de ladite parcelle, d'une superficie de 269 m², pour la somme de 2600 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir.



14/DENOMINATION DE LA RESIDENCE RUE NOUVELLE :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de dénommer la résidence située rue Nouvelle : « RESIDENCE DE LA CONCORDE ».